



COMMUNE DE OMEY

Zones liées aux Énergies Renouvelables

Omev compte environ 202 habitants et est située entre Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François. La commune est géographiquement placée entre la Marne et le canal latéral à la Marne à l'ouest, la Nationale 44 à l'est, avec des mouvements de terrain au sud et au nord.

Par la présence d'une importante usine (OMYA) dans la commune, les habitants expriment le souhait que les zones liées aux Énergies Renouvelables (ENR) soient idéalement situées au-delà de la Nationale 44. Cela indique une préférence pour localiser les infrastructures liées aux énergies renouvelables du côté opposé de la route nationale, pour minimiser l'impact sur la vie quotidienne des habitants et préserver la qualité de l'environnement local.

Les zones d'accélération proposées pour les ENR tiennent compte du confort visuel et auditif des habitants. L'exclusion de l'installation de méthaniseurs en raison d'un trafic déjà important de camions se rendant à l'usine est une considération à prendre avec attention. Cela contribue à éviter une surcharge logistique sur la D60 déjà bien empruntée et minimiser les perturbations pour les résidents.

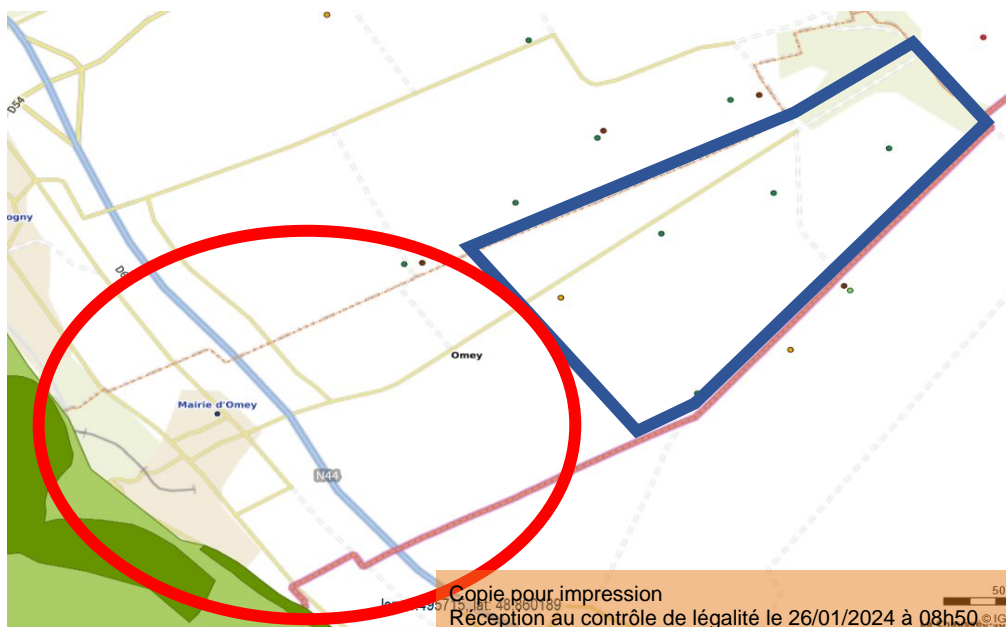
Il est également noté que la géothermie n'est pas évoquée dans notre note, en raison d'un manque de renseignements et d'études. La géothermie est une source d'énergie renouvelable intéressante, mais elle nécessite souvent des études approfondies pour évaluer la faisabilité et les avantages spécifiques à la commune sans en dégrader le bien-être de ses habitants déjà fortement sollicité.

Dans ce document vous trouverez les propositions de la commune après concertation le 11 octobre 2023 avec les administrés et délibération le 23 janvier 2024 par le conseil municipal réuni en session ordinaire.

EOLIEN

Zone d'accélération en bleu situé à un kilomètre de la première maison de la commune.

Zone d'exclusion établie sur un rayon d'un kilomètre autour du centre du village.



PHOTOVOLTAÏQUE

La commune ne s'oppose pas à l'implantation du photovoltaïque sur les toitures et en agrivoltaïque à l'est au-delà de la Nationale 44.

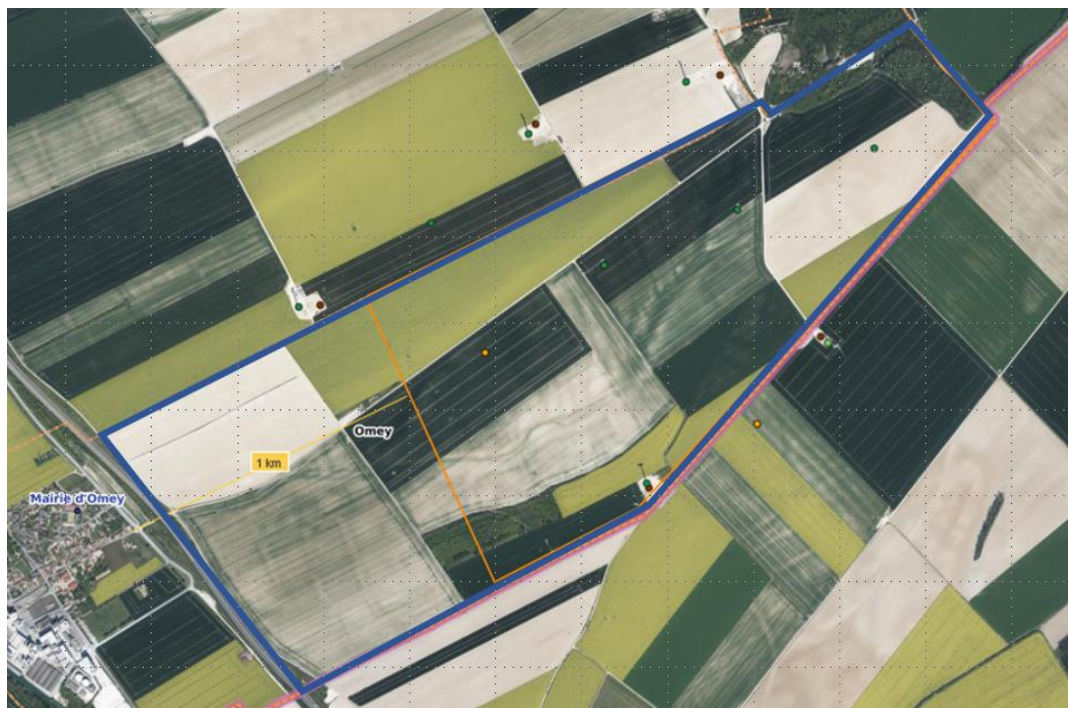
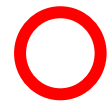
Elle souhaite préserver un cône de visibilité et de confort visuel sans installation ENR vers le sud et en direction de la Chaussée sur Marne.



Zone
d'accélération
photovoltaïque
en toiture



Zone
d'exclusion
photovoltaïque



Zone
d'accélération
Agrivoltaïque
au sol

